

Image not found or type unknown



# Location-gérance : le montant de la redevance

Fiche pratique publié le 11/11/2013, vu 934 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**La redevance vient rémunérer le propriétaire du fonds de commerce en contrepartie du transfert de la jouissance de son fonds au locataire-gérant.**

La redevance peut être fixe ou variable et ainsi varier, par exemple, en fonction du chiffre d'affaires ou des bénéfices réalisés par le locataire-gérant.

Le paiement de la redevance constitue l'obligation principale mise à la charge du locataire-gérant. Le défaut de paiement de la redevance constitue une cause de résiliation du contrat de location-gérance. Celui-ci contient souvent une clause résolutoire de plein droit.

[Accéder au guide](#)